

## VILLE DE LANGRES



Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 27/07/2023 à 18h35  
Référence de l'AR : 052-215201922-20230727-DECBD202369-AR  
Affiché le 28/07/2023 ; Certifié exécutoire le 28/07/2023

## Extrait du Registre des Décisions



LE MAIRE,

**DEC-BD-2023-69**

### TARIFS DES SPECTACLES Saison culturelle 2023-2024

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération en date du 8 juillet 2019 définissant les différents tarifs d'entrée pour les spectacles organisés par le Service Spectacles et aux Associations de la Ville de Langres,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-29 en date 04 juillet 2020 modifiée par la délibération n° 2020-74 en date du 14 octobre 2020 portant délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire pour fixer des tarifs des spectacles organisés par le Service Spectacles et aux Associations de la Ville de Langres,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2022-41 en date du 2 juin 2022, fixant les nouvelles dispositions tarifaires pour les spectacles proposés par la Ville de Langres,  
**CONSIDERANT** qu'aujourd'hui, il convient de fixer le tarif de chaque spectacle pour la saison culturelle 2023-2024.

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : De fixer les tarifs des entrées des spectacles de la saison culturelle langroise 2023-2024, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, ainsi qu'il suit :

SPECTACLE	DATE	CATEGORIE DE TARIF
<b>Année 2023 – Autour des Rencontres philosophiques de Langres</b>		
L'heure bleue, par la compagnie Prune	30 septembre	Tarif E (gratuit)
Doublon, par la compagnie Le Phalène	30 septembre	Tarif E (gratuit)
Pingouin (discours amoureux), par la Tête Noire – la compagnie	3 et 4 octobre	Tarif E (gratuit)
Concert de poche	4 octobre	Tarif E (gratuit)
Miran, variations autour d'une absence, par la compagnie Rêve général	8 et 9 octobre	Tarif E (gratuit)
<b>Année 2023</b>		
Le foulard de Simini, par Rémi Ansel Salas	7 novembre	Tarif D
La Rose et le Chou, par Cécile Souchoix-Bazin	8 novembre	Tarif E (gratuit)
Les petites vertus, par la compagnie Melampo	15 novembre	Tarif D
Nuit, par le collectif Petit Travers	21 novembre	Tarif C
Nuit, par le collectif Petit Travers (scolaire)	21 novembre	Tarif D
Les Possédés d'Ilfurth, par la compagnie Munstrum Théâtre	2 décembre	Tarif C
Arthur H, en co-réalisation avec le Chien à Plumes	7 décembre	Tarif A+

**Année 2024**

La mémoire de l'eau, par la compagnie Pernette	21 janvier	Tarif B
Merveille(s), par la compagnie Un château en Espagne	31 janvier	Tarif D
Où cours-tu comme ça, par la compagnie Puceandpunez	8 février	Tarif C
Où cours-tu comme ça, par la compagnie Puceandpunez (scolaire)	8 février	Tarif D
Ad Vitam, par Alex Vizorek	22 février	Tarif A+
L'Odyssée, par la compagnie Tire pas la Nappe	16 avril	Tarif C
L'Odyssée, par la compagnie Tire pas la Nappe (scolaire)	16 avril	Tarif D
Dans ma coquille, par la compagnie Manie	29 mai	Tarif D
Der Lauf, par les Vélocimanes associés	5 juin	Tarif C
League and Legend, par la compagnie 15feet6	3 juillet	Tarif E (gratuit)

**Article 2** : Les éventuelles modifications de date de spectacle au cours de la même saison culturelle n'induiront pas de changement de catégorie tarifaire.

**Article 3** : M. le Directeur Général des Services, Mme la Responsable du Service Spectacles et aux Associations et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

**Article 4** : La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via [www.telerecours](http://www.telerecours) dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Langres, le 27 juillet 2023

Anne CARDINAL  
2023.07.27 18:16:30 +0200  
Ref:20230727\_102401\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire